

IRRIGANTS INDIVIDUELS

REGULARISATION DES PRELEVEMENTS INDIVIDUELS 2021

Fiche de déclaration et de calcul de la participation aux coûts de la régularisation des prélèvements de l'exploitation

Exploitation N° PACAGE _____

Nom (raison sociale) _____

Commune _____

Liste des prélèvements de votre exploitation (A compléter si nécessaire)

ID Inst	Lieu dit	Débit m3/h	Utilisé en 2021 et à régulariser	
			Oui *	Non *
X051100		0		
Total			(A)	

* Mettre une croix dans la case concernée

M / Mme / Mlle _____

intervenant en qualité de gérant ou responsable de l'exploitation agricole suivante :

Demande la régularisation du ou des prélèvements individuels d'eau d'irrigation mentionnés utilisés en 2021 et à régulariser (tableau ci-dessus).

A cet effet, je transmets les fiches de renseignement de déclaration des prélèvements et je joins un chèque* du montant calculé ci-dessous. Cette somme correspond à la participation aux frais engagés par la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence pour la constitution du dossier et la régularisation administrative des prélèvements individuels d'eau d'irrigation. Une fois la régularisation des prélèvements par l'administration une facture me sera adressée avec les fiches des volumes autorisés.

Nombre de prélèvements à régulariser : (A) _____ X 45 € HT par prélèvement = _____ € HT

Le taux appliqué sera celui en vigueur le jour de la facturation

Pour info: pour un montant de 45€HT, la TVA s'élève à 9€.

TVA 20 % = _____ € HT

Total TTC = _____ € TTC

Fait à _____ le _____

Signature

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

* chèque à l'ordre de "Agent comptable de la Chambre d'Agriculture 04"